

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2017</b>	<b>N° 2017-724</b>

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25  
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 novembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest</b>	<b>N° 2017-724</b>

---

**Le Taillan-Médoc / Saint-Médard-en-Jalles - Projets de voirie - Novembre 2017 - Confirmation de décision de faire - Approbation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2015/0332 du Conseil de Bordeaux Métropole du 26 juin 2015, les élus ont autorisé la signature des contrats de co-développement 2015-2017.

Depuis, l'avancement des projets permet de proposer la validation des jalons suivants concernant des projets de voirie (cf fiches jointes).

Le projet « Le Taillan-Médoc – Entrée de ville – Giratoire RD 1215 (accès secteur du Chay) » respecte l'épure financière du contrat de co-développement et a fait l'objet d'un accord de la commune.

L'aménagement projeté consiste en la création d'un carrefour giratoire d'un diamètre de 60 m et d'une voie nouvelle d'une longueur de 270 m qui empruntera en partie l'actuel chemin du Bussaguet et assurera ainsi un maillage viaire avec le secteur du Chay.

Le projet « Saint-Médard-en-Jalles – Avenue de Martignas – Création d'une liaison douce » qui consiste en la réalisation d'une voie verte sur trottoir existant à l'est, à la mise en place de plateaux surélevés et d'un état central pour réduire la vitesse.

Ce projet dépasse le montant inscrit au contrat de co-développement (500 000 €). En effet, l'assainissement pluvial existant s'est avéré insuffisant et il a été nécessaire de prévoir des dispositifs complémentaires. Par ailleurs, le franchissement du ruisseau nécessite des travaux supplémentaires qui n'avaient pas été identifiés au stade du programme. Cette opération est donc proposée avec un montant recalé à 1 085 000 €.

Projet	Jalon	Estimation	Imputation budgétaire	N° fiche action
Le Taillan-Médoc - Entrée	Confirmation			N° 8

de ville – Giratoire RD 1215 (accès secteur du Chay)	de décision de faire	1 350 000 €	23 23 151 – 844	(C03 519 002)
Saint-Médard-en-Jalles Avenue de Martignas Création d'une liaison douce	Confirmation de décision de faire	1 085 000 €	23 23 151 844	N° 14 (C03 449 0074)

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

**VU** la délibération n° 2015/0332 du Conseil de Bordeaux Métropole du 26 juin 2015

**VU** les états et les fiches projet mises à la disposition des élus métropolitains,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** ces projets font l'objet d'avancements programmés des études,

### **DECIDE**

**Article unique** : La validation du jalon « confirmation de décision de faire » pour les deux projets ci-dessus récapitulés et des estimations financières correspondantes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>12 DÉCEMBRE 2017</b>  <b>PUBLIÉ LE :</b> <b>12 DÉCEMBRE 2017</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,   Monsieur Patrick PUJOL
--	---



# CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2015 - 2017

## LE TAILLAN-MEDOC

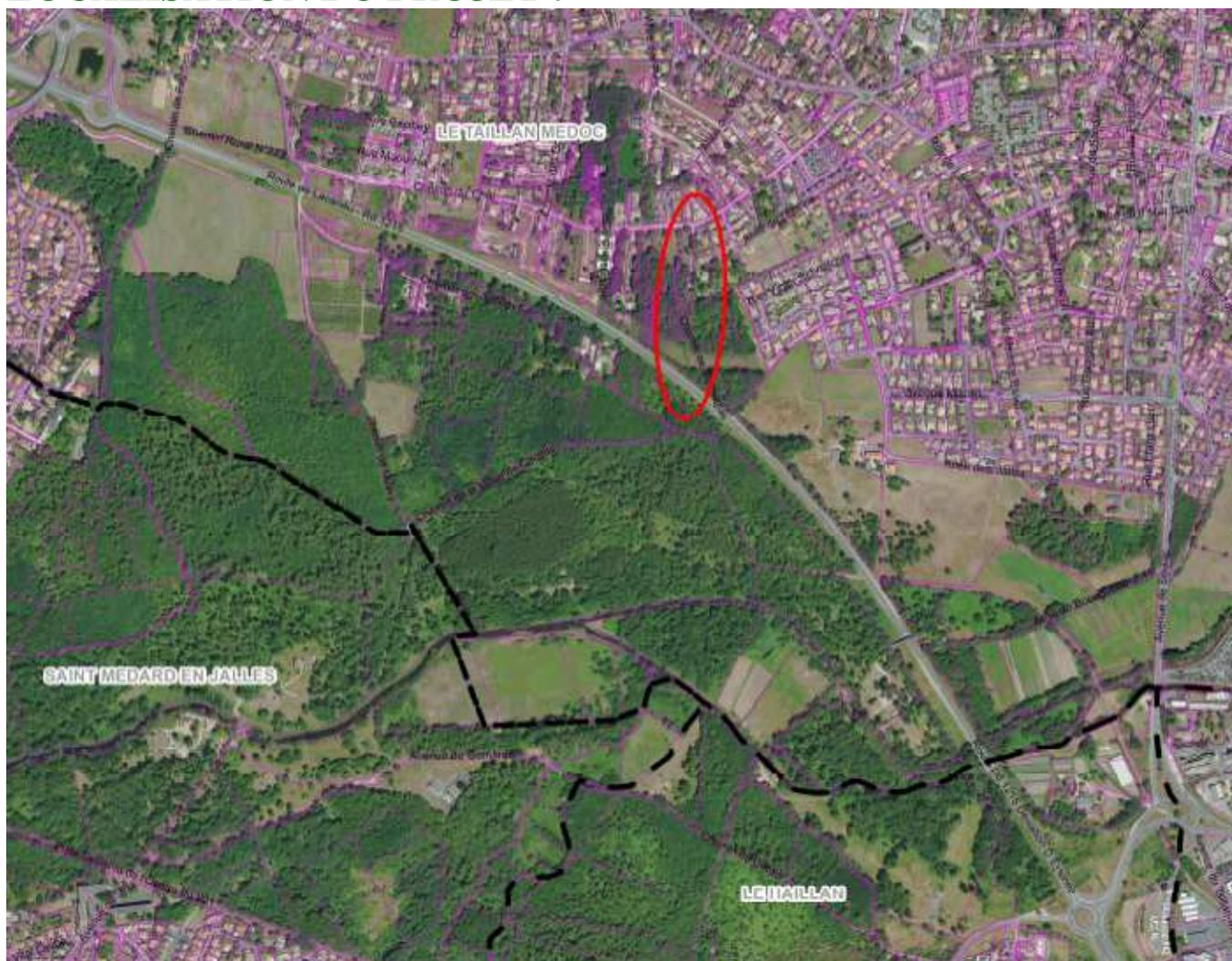
Fiche action : 8 (C03 519 0002)

Réseau de catégorie : 1

Entrée de Ville : Giratoire RD1215 (accès secteur du Chay)

CDF : novembre 2017

### LOCALISATION DU PROJET :



## ELEMENTS DE PROGRAMME :

**Il s'agit de faciliter et de sécuriser l'accès au secteur du Chay à partir de l'ex RD1215. Cette nouvelle entrée de ville devrait notamment permettre l'accès à la nouvelle zone d'activité économique (en cours de création) dans le cadre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chay.**

**CHEF DE PROJET**

**Jean BRUN ROUDIER**

**ESTIMATION DE L'OPERATION**

**1 350 000 € TTC**

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Opération : 05P060 O 002- Aménagements voirie intercommunale  
AP/EPCP : 1 350 000€

Tâche parente TN003-11-06

## DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement projeté consiste en la création d'un carrefour giratoire d'un diamètre de 60m, d'une géométrie comparable aux autres carrefours giratoires existants sur cet axe.

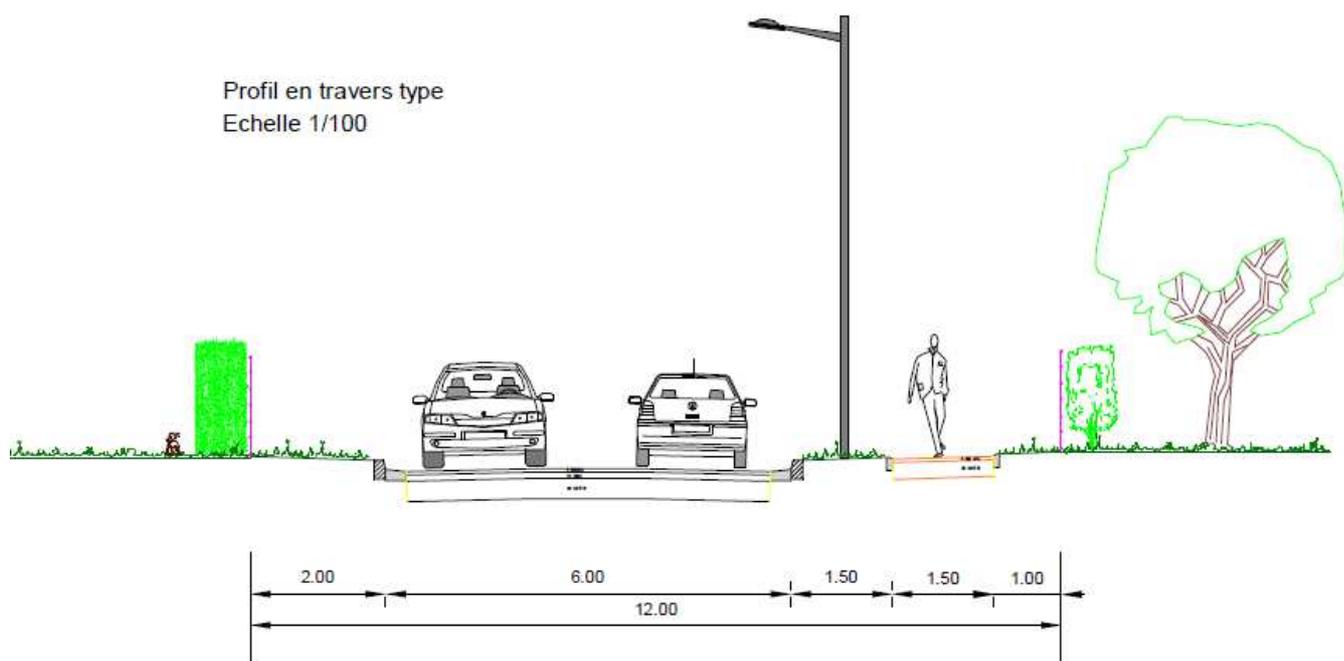
Cet aménagement assurera un maillage viaire avec le secteur du Chay par la création d'une voie nouvelle, qui empruntera en partie l'actuel chemin de Bussaguet et qui se raccordera sur le chemin du Chay. Cette voie nouvelle, d'une longueur de 270m, a une emprise variable de 12m minimum et comportera une chaussée de 6m, un espace enherbé côté Ouest de 2m et un espace de 4m côté Est. Provisoirement, un cheminement piéton de 1,50m de large y sera créé. Plus tard, en fonction des besoins, cet espace pourra accueillir d'autres fonctionnalités.

# VUE EN PLAN GENERALE



# PROFIL EN TRAVERS

Profil en travers type  
Echelle 1/100





# CONTRAT DE CODEVELOPPEMENT 2015 - 2017

## Saint Médard en Jalles

Fiche action : 14 (C03 449 0074)

Réseau de catégorie : 2

**Avenue de Martignas : création d'une liaison douce (Poupay-Hugon)**

CDF : Novembre 2017

### LOCALISATION DU PROJET :



## ELEMENTS DE PROGRAMME :

**Création d'une voie verte et réduction de la vitesse par des aménagements ralentisseurs.**

**CHEF DE PROJET**

**Nadine Grégoire**

**ESTIMATION DE L'OPERATION**

**1 085 000 € TTC**

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Opération : 05P0600002- Aménagement voirie intercommunale PTO  
AP/EPCP : 05P060E11

Tâche parente : TN003-10-05-07 - TRAVAUX

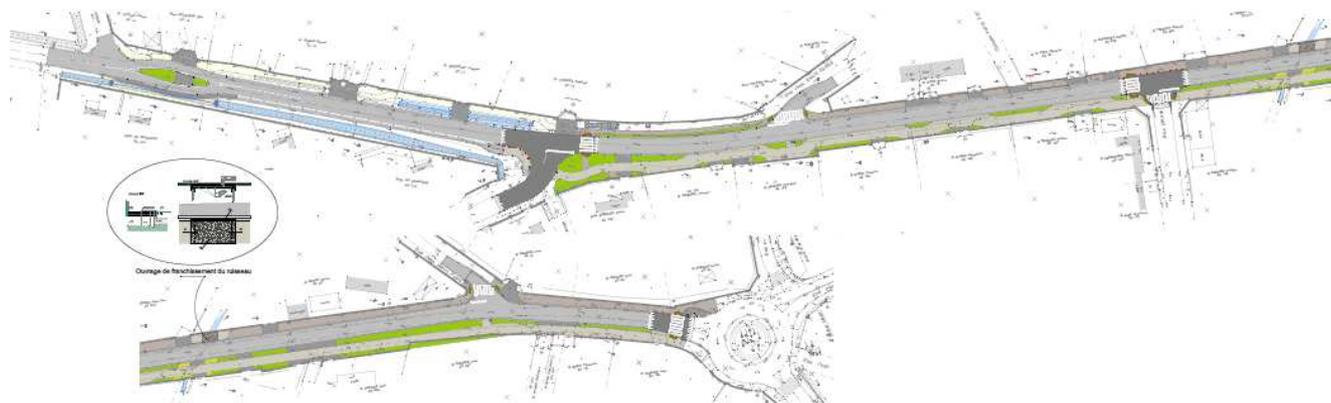
## DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement projeté consiste en la réalisation d'une voie verte sur le trottoir Est, la création d'un trottoir sur le côté Ouest et la mise en place de plateaux surélevés ainsi que d'un îlot central en entrée d'agglomération afin de réduire la vitesse et sécuriser les usagers.

Cet aménagement a pour objet d'assurer les déplacements pour les modes actifs et répondre à l'évolution urbaine du quartier.

Un projet de continuité des déplacements pour les modes actifs entre les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Martignas est également à l'étude.

## VUE EN PLAN GENERALE



# PROFIL EN TRAVERS

